

Avis d'attribution

Suite aux délibérations de la Commission Interne des Marchés du MPEMi en date du 30/10/2018 la décision suivante a été prise :

Décision n°079/2018

Suite à l'ouverture des plis des offres relatives à la peinture du bâtiment et ses annexes par la procédure d'AONS.

L'établissement **EMMACO** a été retenu pour la réalisation dudit travaux pour un montant de 113 680 MRU TTC.

Le Président
Mohamed Yarguett

